

## Service minimum = ~~Droit de grève~~??

*"Ce que l'on veut obtenir se fera d'abord via la concertation sociale, puis on verra demain, mais on ne peut pas éternellement sous prétexte de concertation sociale ne pas aboutir au service minimum..." (Olivier Chastel - MR au JT du vendredi 19/10)*

**Le ton est donné ! Certains imaginent déjà des moyens de pressions pour obliger les cheminots à venir travailler...**

**En appliquant des procédures de réquisition ?**

**Le service minimum fera perdre inmanquablement aux cheminots, une partie de leurs moyens de défense, les mettant ainsi à la merci de toutes les mesures antisociales. Ce sera la porte ouverte à l'arbitraire et à l'anéantissement de plus d'un siècle de luttes; c'est une véritable régression sociale qui s'annonce ! Première action d'avertissement :**

**Vendredi 26 octobre**  
**Arrêt de travail de 13 à 14 h**



RUE DE SERBIE, 58 - 4000 LIÈGE - TÉL. 04/252.28.26 - FAX 04/253.28.25 - TÉL. SNCB 941-2687 OU 2697

Michel PRAILLET - Ghislain ROMPEN  
Secrétaires permanents

**~~SERVICE MINIMUM~~ = NON**